

COMMUNE DE PLUMERGAT



Séance du Conseil municipal du 29 juin 2020

Délibération n°2020/06/29/16

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à l'Espace Les Hermines situé rue Joseph Évenas, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

Etaient présents :

Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Denis PRUVOT, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT.

Absents excusés et représentés :

Michel JALU a donné pouvoir à Sandrine CADORET.

Secrétaire de séance :

Odile ROSNARHO.

Date de convocation :

22 juin 2020.

Objet : Élection des membres des commissions municipales : complément

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dix commissions municipales ont été créées lors de la séance du 2 juin dernier par délibération n°2020/06/5. Les membres ont été élus à mains levées lors de cette même séance. Il s'avère qu'une coquille s'est glissée dans ce bordereau, au niveau des 3^{ème} et 6^{ème} adjoints au Maire.

En effet, Monsieur Pascal Blandel, 3^{ème} adjoint en charge de la vie associative, vie sportive, événementiel, restaurants scolaires, gestion des salles souhaite intégrer les commissions Travaux-chemins de randonnées, Communication-culture et tourisme, Plan Local d'Urbanisme et ZAC, Mémoire des Guerres.

Mathilde Dinard, 6^{ème} adjointe en charge de la communication et de la culture, souhaite intégrer la commission Affaires scolaires, enfance, jeunesse, Conseil Municipal des Enfants.

Ainsi Madame le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour compléter les commissions municipales tel qu'indiqué ci-dessous :

Désignation des commissions	Nombre de membres	Composition
Affaires scolaires, enfance, jeunesse, Conseil Municipal des Enfants	12	Odile ROSNARHO, Marie-Reine BOURGEOIS, Mathilde DINARD, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Éva LEROUX, Claire LE GUNÉHEC, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT.
Finances	27	Tous les membres du Conseil municipal.
Restauration scolaire	7	Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Martine CHAPEAU, Marie-Agnès CHAUVEL, Claire LE GUNÉHEC, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT.
Vie associative, Sport	12	Pascal BLANDEL, Mathilde DINARD, Martine CHAPEAU, Dominique LE CALVEZ, Thierry DANO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Frédéric PIDANCIER, Joëlle LE GAT.
Environnement, agriculture, énergies nouvelles	8	Henri PERRONNO, Philippe LE RAY, Denis PRUVOT, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Claire LE GUNÉHEC, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT.
Travaux, chemins de randonnées	10	Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Nathalie LE BODIC, Romuald PRONO, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER.
Plan Local d'Urbanisme, ZAC	9	Michel JALU, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Philippe LE RAY, Bernard FRANÇOIS, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER.
Urbanisme	6	Michel JALU, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Richard POTEL.
Communication, culture, tourisme	13	Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Mathilde DINARD, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Denis PRUVOT, Thierry DANO, Christophe JÉGO, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Frédéric PIDANCIER, Joëlle LE GAT.
Mémoire des Guerres	9	Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Henri PERRONNO, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Guillaume GUILLEMIN, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Joëlle LE GAT.

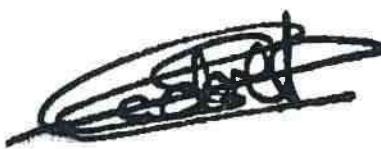
Ainsi, le Conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la modification des commissions tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Article 2 : PRÉCISE que Madame le Maire est Présidente de droit de chaque commission municipale.

Article 3 : PRÉCISE que cette délibération annule et remplace la délibération n°2020/06/5 en date du 2 juin 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.



COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2020

Délibération n°2020/06/29/17



COMMUNE DE PLUMERGAT

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumerat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à l'Espace Les Hermines situé rue Joseph Évenas, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

Etaient présents :

Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Denis PRUVOT, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT.

Absents excusés et représentés :

Michel JALU a donné pouvoir à Sandrine CADORET.

Secrétaire de séance :

Odile ROSNARHO.

Date de convocation :

22 juin 2020.

Objet : Élection des délégués au syndicat départemental Morbihan Énergies

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Plumerat est adhérente au syndicat départemental Morbihan Énergies et, qu'à ce titre, elle bénéficie de deux sièges.

Morbihan Énergies est un établissement public de coopération intercommunale ; propriétaire des réseaux d'électricité à basse et moyenne tension. Ce Syndicat organise, dans la continuité, le service public de la fourniture et de la distribution d'électricité.

Dans ces conditions, et après appel à candidatures, Madame le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection, à mains levées, de deux délégués titulaires au syndicat départemental Morbihan Énergies. Se portent candidats : Henri PERRONNO et Richard POTEL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la désignation de Messieurs Henri PERRONNO et Richard POTEL en qualité de délégués titulaires auprès du syndicat départemental Morbihan Énergies.

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.



COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2020

Délibération n°2020/06/29/18



L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumerat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à l'Espace Les Hermines situé rue Joseph Évenas, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

Etaient présents :

Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Denis PRUVOT, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEI, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT.

Absents excusés et représentés :

Michel JALU a donné pouvoir à Sandrine CADORET.

Secrétaire de séance :

Odile ROSNARHO.

Date de convocation :

22 juin 2020.

Objet : Élection des délégués au syndicat du centre de secours de Grand-Champ

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Plumerat est adhérente au syndicat du centre de secours de Grand-Champ et, qu'à ce titre, elle bénéficie de deux sièges au comité.

Dans ces conditions, et après appel à candidatures, Madame le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection, à bulletins secrets, de deux délégués titulaires au syndicat du centre de secours de Grand-Champ.

1. Se portent candidats :

- Pascal BLANDEL
- Dominique LE CALVEZ
- Joëlle LE GAT

2. Sont désignés en qualité d'assesseurs : Bernard François et Éva Le Roux

3. Est procédé au dépouillement :

- . Nombre de votants : 27
- . Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0
- . Nombre de suffrages blancs : 0
- . Nombre de suffrages exprimés : 27
- . Majorité absolue : 14

4. Ont obtenu :

- Pascal BLANDEL / Dominique LE CALVEZ : 22 voix
- Dominique LE CALVEZ / Joëlle LE GAT : 5 voix

Article 1 : Messieurs Pascal BLANDEL et Dominique LE CALVEZ sont élus en qualité de délégués titulaires auprès du syndicat du centre de secours de Grand-Champ.

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.



COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2020

Délibération n°2020/06/29/19



L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumerat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à l'Espace Les Hermines situé rue Joseph Évenas, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

Etaient présents :

Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Denis PRUVOT, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEI, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT.

Absents excusés et représentés :

Michel JALU a donné pouvoir à Sandrine CADORET.

Secrétaire de séance :

Odile ROSNARHO.

Date de convocation :

22 juin 2020.

Objet : Élection des membres de la commission communale des impôts directs

A l'issue des élections municipales, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), laquelle est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, Président, de huit commissaires et huit commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique au mandat du Conseil municipal.

Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Madame le Maire donne lecture de l'article 1650 du code général des impôts.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur régional ou départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Par courrier en date du 2 juin 2020, les services de la Direction Générale des Finances Publiques nous ont informés que les conditions relatives aux personnes propriétaires de bois et à la domiciliation hors de la commune ne sont désormais plus obligatoires.

Ainsi, le Conseil municipal dresse une liste de 32 personnes, parmi différentes catégories de contribuables de la commune, telle que ci-dessous :

- Seize commissaires titulaires : Michel JALU, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Denis PRUVOT, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Romuald PRONO, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Marie-Renée LAYEC, Marina TATIBOUËT, Bernard LE PENNEC.
- Seize commissaires suppléants : Odile ROSNARHO, Bernard FRANÇOIS, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Eva LEROUX, Claire LE GUNÉHEC, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT, Daniel LORCY, Carole LEMÉLINAIRE, Jean-Louis LE TEXIER.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2020

Délibération n°2020/06/29/20



L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à l'Espace Les Hermines situé rue Joseph Évenas, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

Etaient présents :

Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Denis PRUVOT, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT.

Absents excusés et représentés :

Michel JALU a donné pouvoir à Sandrine CADORET.

Secrétaire de séance :

Odile ROSNARHO.

Date de convocation :

22 juin 2020.

Objet : Élection du référent de la commune en matière de sécurité routière

Le réseau des élus référents sécurité routière a pour objectif :

- de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière,
- d'être l'interface entre les élus et les services administratifs et techniques,
- d'être l'interlocuteur et le coordinateur pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation ou la communication en matière de sécurité routière.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de procéder à l'élection à mains levées, d'un élu référent de la commune en matière de sécurité routière. Se porte candidat : Guillaume GUILLEMIN.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la désignation de Monsieur Guillaume GUILLEMIN en qualité de référent en matière de sécurité routière.

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.



COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2020

Délibération n°2020/06/29/21



L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à l'Espace Les Hermines situé rue Joseph Évenas, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

Etaient présents :

Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Denis PRUVOT, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEI, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT.

Absents excusés et représentés :

Michel JALU a donné pouvoir à Sandrine CADORET.

Absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Odile ROSNARHO.

Date de convocation :

22 juin 2020.

Objet : Élection du référent de la commune en matière de défense nationale

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la professionnalisation des armées et de la suspension de la conscription, le Gouvernement a décidé d'entreprendre une série d'actions destinées à renforcer les liens entre les nations et les forces armées par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne.

C'est pourquoi, le ministère de la Défense demande de bien vouloir désigner, au sein du Conseil municipal, un référent concernant les questions de défense. Ce référent aura vocation à être un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Dans ces conditions, et après appel à candidatures, Madame le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection, à bulletins secrets, d'un référent en matière de défense nationale.

5. Se portent candidats :

- Bernard FRANÇOIS
- Frédéric PIDANCIER

6. Sont désignés en qualité d'assesseurs : Isabelle ARZ et Guillaume GUILLEMIN

7. Est procédé au dépouillement :

- . Nombre de votants : 27
- . Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0
- . Nombre de suffrages blancs : 0
- . Nombre de suffrages exprimés : 27
- . Majorité absolue : 14

8. Ont obtenu :

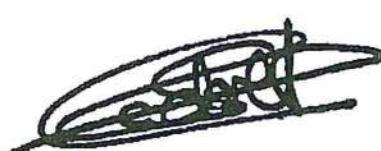
- Bernard FRANÇOIS : 23 voix
- Frédéric PIDANCIER : 4 voix

Article 1 : Monsieur Bernard FRANÇOIS est élu en qualité de référent de la commune en matière de défense nationale.

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Sandrine CADORET.



COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2020

Délibération n°2020/06/29/22



L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumerat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à l'Espace Les Hermines situé rue Joseph Évenas, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

Etaient présents :

Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Denis PRUVOT, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEI, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT.

Absents excusés et représentés :

Michel JALU a donné pouvoir à Sandrine CADORET.

Secrétaire de séance :

Odile ROSNARHO.

Date de convocation :

22 juin 2020.

Objet : Élection du référent Culture bretonne

Madame le Maire propose au Conseil municipal de procéder, à mains levées, à l'élection d'un élu référent de la commune en matière de culture bretonne.

Après appel à candidatures, Madame le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection, à mains levées, d'un élu référent de la commune en matière de culture bretonne. Se porte candidat : Mathilde DINARD.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la désignation de Madame Mathilde DINARD en qualité d'élue référente de la commune en matière de culture bretonne.

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.



COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 29 juin 2020

Délibération n°2020/06/29/23



COMMUNE DE PLUMERGAT

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à l'Espace Les Hermines situé rue Joseph Évenas, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27

Etaient présents :

Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Denis PRUVOT, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT.

Absents excusés et représentés :

Michel JALU a donné pouvoir à Sandrine CADORET.

Secrétaire de séance :

Odile ROSNARHO.

Date de convocation :

22 juin 2020.

Objet : Élection du délégué au Centre National d'Action Sociale

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Plumergat adhère au Centre National d'Action Sociale.

Cette adhésion permet aux agents municipaux de bénéficier de différentes prestations telles que : aides garde jeunes enfants, rentrée scolaire, séjours vacances enfants, noël des enfants, chèques lire, coupons sport, prêts, départ retraite, etc....Pour information, la cotisation au CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale) s'est élevée à 6 624 € en 2019.

Après appel à candidatures, Madame le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection, à bulletins secrets, d'un délégué local au Centre national d'action sociale.

9. Se portent candidats :

- Martine CHAPEAU
- Joëlle LE GAT

10. Sont désignés en qualité d'assesseurs : Mathilde DINARD et Bernard François

11. Est procédé au dépouillement :

- . Nombre de votants : 27
- . Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 0
- . Nombre de suffrages blancs : 0
- . Nombre de suffrages exprimés : 27
- . Majorité absolue : 14

12. Ont obtenu :

- Martine CHAPEAU : 23 voix
- Joëlle LE GAT : 4 voix

Article 1 : Madame Martine CHAPEAU est élue en qualité de déléguée locale au Centre National d'Action Sociale

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

